GSU Young Workers Committee Terms of Reference

Mandate

To plan the triennial Young Workers Conference. GSU defines a Young Worker as anyone 35 years of age or younger. This committee shall also identify, recruit, educate, engage, support and advocate Young Workers.

Areas of Responsibility

To this end, the Young Workers Committee will:

- Plan the Younger Workers Conference.
- Establish a priority plan and make recommendations on initiatives to National Council.
- Liaise with other GSU committees to ensure that Young Workers issues and needs are being raised and addressed.

Membership

As appointed by the GSU National President – the Committee will consist of at least two (2) and not more than eight (8) members from the GSU aged 35 years and younger, with a consideration for geographical and employers' representation.

The Committee will be led by the Chair, who is selected by the GSU National President, and a Committee Co-Chair. As the mentor, the Chair will be assigned to a National Vice President (NVP) and the Co-Chair position will be selected by the Committee.

Meetings

Committee meetings may be in person or held virtually.

<u>Frequency</u>: The Committee will meet at least 3 times per year, including one (1) in person meeting per year and/or as needed at the Chairperson and National President's discretion.

Decision-making: Decision will be made by consensus.

Reporting

The Chair of the Committee shall establish the agenda for each meeting. Additionally, the Chair of the Committee shall present an annual report on behalf of the Committee to the GSU National Council. The Co-Chair will assist the Chair in delivering these responsibilities.

Approval Date: July 21, 2022

Comité des jeunes travailleur(euse)s du SSG Termes de référence

Mandat

Planifier la conférence triennale des jeunes travailleurs. Le SSG définit un jeune travailleur comme toute personne âgée de 35 ans ou moins. Ce comité doit également identifier, recruter, éduquer, engager, soutenir et défendre les jeunes travailleurs.

Domaines de responsabilité

À cette fin, le Comité des jeunes travailleurs s'acquittera des tâches suivantes

- Planifier la conférence des jeunes travailleurs.
- Établir un plan des priorités et faire des recommandations sur les initiatives au Conseil national.
- Assurer la liaison avec les autres comités du SSG pour veiller à ce que les questions et les besoins des jeunes travailleurs et travailleuses soient soulevés et traités.

Membership

Nommé par le président national du SSG, le comité est composé d'au moins deux (2) et d'au plus huit (8) membres du SSG âgés de 35 ans et moins, en tenant compte de la représentation géographique et de la représentation des employeurs.

Le comité sera dirigé par le président, qui est choisi par le président national du SSG, et par un coprésident du comité. En tant que mentor, le président sera affecté à un vice-président national (VPN) et le poste de coprésident sera choisi par le comité.

Réunions

Les réunions du comité peuvent être tenues en personne ou virtuellement.

<u>Fréquence</u>: Le comité se réunit au moins trois fois par an, dont une (1) réunion en personne par an et/ou selon les besoins, à la discrétion du président et du président national.

<u>Prise de décisions</u>: La prise de décisions se fait par consensus.

Rapport

Le président du comité établit l'ordre du jour de chaque réunion. De plus, le président du comité présente un rapport annuel au nom du comité au Conseil national du SSG. Le coprésident aidera le président à s'acquitter de ces responsabilités.

Date d'approbation : 21 juillet 2022